



PRÉFÈTE DE L'ALLIER

Direction départementale des territoires
Service Environnement

Yzeure, le

07 MAI 2018

Bureau : Espaces Naturels, Forêt, Chasse

Affaire suivie par : Christine DODAT
Tél : 04 70 48 77 55
christine.dodat@allier.gouv.fr

Compte-rendu du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Etangs de Sologne bourbonnaise » du 18 janvier 2018

Sous la présidence de M. SCHUFFENECKER, Secrétaire général de la Préfecture de l'Allier, le comité de pilotage (COPIL) du site Natura 2000 « Zone Spéciale de Conservation (ZSC) Etangs de Sologne bourbonnaise » s'est réuni le 18 janvier 2018, à la mairie de LUSIGNY à 14h30.

Participaient à cette réunion : personnes figurant à la liste d'émargement jointe.

Suite à une introduction de M. SCHUFFENECKER et un tour de table de présentation des participants, M. VERON, chargé de missions au CEN Allier, prend la parole et présente l'ordre du jour.

A) Bilan de la mission d'animation 2016 (2nd semestre) et 2017 :

M. VERON présente tout d'abord la liste des actions ayant constitué le programme d'animation de cette période et dont le budget prévisionnel s'élevait à 24 000 € en 2016 et 23 500 € en 2017. En termes de réalisation, toutes les actions prévues ont été engagées, avec, pour certaines actions, un ajustement des moyens dédiés en cours d'année, avec l'accord préalable des services de l'Etat.

1) Suivi et déploiement des outils contractuels Natura 2000

a) Bilan de contractualisation des Mesures Agro-Environnementales et climatiques (MAEC)

M. VERON effectue un bref rappel de la mise en place des MAEC sur le territoire, par l'intermédiaire du projet agro-environnemental et climatique « Allier 2 », porté par la Chambre d'agriculture de l'Allier avec le soutien du CEN Allier pour ce site Natura 2000.

51, Boulevard Saint-Exupéry – CS 30110 - 03403 YZEURE Cedex

Site internet : www.allier.gouv.fr

Téléphone 04 70 48 79 79 – Télécopie 04 70 48 79 01
horaires d'ouverture : du lundi au jeudi 8h30-12h00/13h30-16h45
le vendredi 8h30-12h00/13h30-16h30 et sur rendez-vous

La contractualisation des mesures proposées était ouverte sur deux années : 2016 et 2017. Les exploitants agricoles du site Natura 2000 ont d'abord été informés par courriels, par l'intermédiaire de la DDT Allier. Des articles de presse ont également été diffusés. Enfin, quatre réunions d'information ont été au total organisées, en 2016 et en 2017. Le Conservatoire d'espaces naturels a également élaboré les projets de notices d'information, destinées à présenter les conditions d'éligibilité, les conditions d'engagement et les cahiers des charges des différentes mesures. Le Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes n'a, à ce jour, pas encore validé ces notices. Le Conservatoire a également répondu aux demandes d'informations et accompagné les demandes d'engagement, notamment en réalisant les diagnostics préalables et obligatoires pour la contractualisation de certaines mesures.

M. VERON présente ensuite un bilan jugé intermédiaire car ne prenant en compte que les demandes d'engagement, pour l'heure non instruites par la DDT Allier. 6 exploitations auraient sollicité la souscription de mesures, sur les 19 exploitations supposées être concernées par le site Natura 2000. Le budget global associé à ces demandes et destiné à financer les 5 années d'engagements des contrats s'élève à 72 476.54 € soit 73.4% du budget visé (98 755.00 €).

Le bilan de contractualisation semble positif pour les mesures de soutien à la gestion des arbres (132 % de l'objectif recherché) et de ripisylves (86 % de l'objectif recherché), ainsi que pour la mesure de conversion de terres arables en prairies (84 % de l'objectif recherché). S'il est confirmé, le bilan serait plus mitigé pour les mesures de soutien à la gestion des haies (12 % de l'objectif recherché) et des mares (0 %). Pour cette dernière mesure « mare », M. VERON souligne une efficacité de promotion limitée, en raison de la « non-ouverture » par le Conseil régional de mesures accompagnatrices du programme de développement rural, tel que le soutien à l'aménagement d'abreuvoirs et/ou la mise en exclos. M. VERON conclut sur ce point en faisant part d'une élaboration et d'une animation complexe du dispositif au vu du soutien limité des porteurs (Conseil régional et Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt).

b) Contrats non agricoles non forestiers

En réponse à la préoccupation formulée par les propriétaires de l'entité des Chevannes (Chapeau) de préserver le patrimoine « étangs » de ce domaine tout en conservant les caractéristiques et l'attractivité écologique de ces derniers, un diagnostic a été réalisé par le Conservatoire : analyse historique de l'évolution du site (Carte d'état-major, photos aériennes historiques, ...), analyse du fonctionnement hydrologique de l'entité (modélisation du bassin versant, inventaire des fossés et surfaces drainées), rencontres avec les usagers du site (actions de gestions menées par les différentes parties, attentes, ...) et point réglementaire effectué sur le terrain avec la DDT (statut des trois plans d'eau au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques).

Suite à une reprise de contact du propriétaire, un second projet pourrait émerger en 2018 sur l'étang Picuze, permettant la mise en place d'un aménagement destiné à limiter l'accumulation de débris végétaux au niveau du déversoir de l'étang, accumulation jugée accentuée par l'activité du Castor d'Europe sur ce site. La réflexion est à poursuivre, selon les souhaits du propriétaire et l'actualisation du DOCOB (cf. partie suivante).

c) Charte Natura 2000

Malgré la promotion auprès de plusieurs bénéficiaires potentiels, aucune demande de souscription n'a été reçue au cours du 2nd semestre 2016 et 1^{er} semestre 2017.

Les animateurs des deux sites Natura 2000 de la Sologne Bourbonnaise (CEN Allier : ZSC étangs de Sologne Bourbonnaise et LPO Auvergne : ZPS Sologne Bourbonnaise) ont, avec l'accord préalable des services de l'Etat, engagé un travail de fusion des chartes de chacun des 2 sites Natura 2000. En effet, malgré une superposition partielle de ces 2 sites sur certaines propriétés, les chartes constitutives des documents d'objectifs présentent pour l'heure des engagements différents, pour certains d'entre eux par ailleurs imprécis. Une réunion d'échanges avec les propriétaires concernés a été organisée le 28 novembre 2017 à Thiel-sur-Acolin. Le projet consolidé et pré-validé par le Comité de pilotage du site ZPS « Sologne Bourbonnaise » le 20 décembre 2017, a été mis en consultation le 23 décembre 2017 sur le site internet dédié à ZSC (page réservée « COPIL »).

Les évolutions de la charte comportent :

- le basculement de l'annexe 1 « Qu'est-ce qu'une Charte Natura 2000 ? » en introduction (1^{ère} page),
- une clarification des catégories de milieux ciblés par les engagements et recommandations,
- l'insertion des engagements composants la Charte de la ZPS,
- le retrait de l'engagement « vidanger les étangs au moins une fois en trois ans, sauf étangs non vidangeables » jugé trop discutable,
- le retrait des redondances,
- le retrait des engagements relevant d'aspects réglementaires.

Ce projet final est validé à l'unanimité, avec la mention d'une mise à jour régulière des annexes (notamment la liste des espèces exotiques envahissantes) sans nécessité de nouvelle validation.

Mme DE PIERRI Anne-Sophie relaie pour ce dernier sujet l'appel de la DREAL à transmettre au Conservatoire Botanique National du Massif Central toute information relative à la présence d'espèces exotiques envahissantes, particulièrement pour le cas de foyers émergents (Cerisier tardif, ...).

2) Actualisation du Document d'objectifs

Le Castor d'Europe est avéré sur le site Natura 2000 depuis 2014 notamment au niveau de l'étang Picuze (Dompierre-sur-Besbre). Une réunion d'information concernant cette espèce s'est tenue le 10 janvier 2018 à Chapeau, en co-animation avec le service départemental de l'ONCFS. Les participants ont notamment demandé des précisions quant aux réglementations « espèces protégées » et la loi sur l'eau. Les participants se sont prononcés par ailleurs favorables à la mobilisation de financements publics, permettant selon les cas de soutenir des mesures de gestion « préventives » et/ou « curatives ». Cette espèce d'intérêt communautaire n'avait pas été prise en compte dans le document d'objectif du site révisé en 2011. Aussi, il est proposé d'actualiser ce document. Cela permettra de légitimer toute mobilisation de financement public, par exemple via la souscription de Contrats Natura 2000.

Le Triton crêté a, quant à lui, été recensé en 2016 au sein du site, sur les étangs des Chevennes (Chapeau). Cette espèce d'intérêt communautaire n'avait pas été prise en compte dans le document d'objectif du site révisé en 2011. Aussi, il est proposé d'actualiser ce document au même titre et pour les mêmes objectifs que ceux précédemment cités pour le Castor d'Europe.

Enfin, il est rappelé que le tableau d'objectifs présenté dans le document d'objectifs contient encore des annotations « actions à définir ». Les mesures agro-environnementales présentées dans le DOCOB, de même que dorénavant la Charte Natura 2000 (nouveau document validé en séance) ne sont également plus valides à ce jour. Afin de maintenir un document cadre (DOCOB) actualisé et pertinent, le CEN Allier a émis la proposition d'une actualisation auprès des services de l'Etat. Le principe alors identifié mutuellement est le suivant : « Mettre à disposition des propriétaires, usagers, collectivités et acteurs du site des ressources valides, élaborées à l'issue d'un travail « nuancé », mobilisant peu de moyens financiers, priorisés sur l'opérationnel (*animation – mise en œuvre d'actions*) ». Aussi, il est proposé de n'actualiser le diagnostic qu'au travers de l'insertion de nouvelles fiches espèces et de mettre à disposition les comptes rendus d'études. Au contraire, le programme d'actions pourra être révisé dans son ensemble, selon une forme à convenir.

3) Information, concertation, sensibilisation des acteurs locaux

a) Sensibilisation

En termes de sensibilisation, six pages du magazine « Massif Central Patrimoine » (n° 122) ont été dédiées à la Cistude d'Europe, par l'intermédiaire de l'étude réalisée par le CEN Allier sur les étangs des Chevannes. De plus, un reportage radiophonique de cinq épisodes a été entrepris pour le magazine « H2O » de France Bleu Auvergne (diffusion 1^{er} au 5 mai 2017).

Enfin, le suivi de l'actualisation de l'espace Internet dédié au site Natura 2000 a été maintenu durant l'année 2017.

b) Information

M. VERON expose un projet de plaquette d'information à destination des propriétaires et usagers du site Natura 2000. Cette plaquette a pour objectif de présenter succinctement le site (*périmètres, milieux naturels et espèces visées*), les objectifs recherchés et les actions proposées, ainsi que les outils Natura 2000 et plus précisément les types de travaux/d'aménagements potentiellement pris en charge via la souscription de contrats Natura 2000. La démarche est concertée avec la LPO, animateur du second site Natura 2000 ZPS Sologne Bourbonnaise.

4) Etudes et suivis scientifiques

a) Tableau de bord habitats naturels/espèces

Pour rappel, ce document permet de synthétiser, pour chacun des habitats naturels et chacune des espèces d'intérêt communautaire du site : l'évaluation de l'état de conservation des populations nationales et l'importance de la France pour la conservation des populations européennes, les éléments décrits dans le document d'objectifs du site (*importance du site, ...*) et les principaux résultats des actions menées pour (*ou impliquant*) l'habitat naturel ou l'espèce, par tous les acteurs du territoire (*pas uniquement la structure animatrice*).

Ce document permet également, aux services de l'Etat, au comité de pilotage du site et à la structure animatrice d'avoir une vision synthétique des actions menées et de prioriser les besoins d'investigations (*promotion/déploiement des outils contractuels, études/suivis scientifiques complémentaires, ...*).

Le Conservatoire a réalisé en 2017 une mise à jour de ce tableau de bord. Cette nouvelle version sera consultable et téléchargeable sur l'espace réservé « Comité de pilotage » du site internet dédié à la ZSC.

b) Suivi de la Marsilée à quatre feuilles de l'étang principal de la Racherie

Le suivi instauré depuis 2013 sur l'étang principal de la Racherie a été renouvelé, avec la détermination d'une surface globale d'occupation moindre aux années précédentes. Néanmoins, le Conservatoire précise que des suivis ultérieurs seront nécessaires pour confirmer cette tendance à la baisse. Ce suivi a également été renouvelé à la seconde station identifiée en 2015 aux Guichardots, avec la découverte en 2017 d'une zone humide temporaire à proximité de l'étang et colonisée par la Marsilé, induisant une hausse importante de la surface couverte par l'espèce.

c) Etude de caractérisation des populations de cistudes

Les trois étangs du domaine des Chevannes, ainsi que les mares et fossés périphériques ont été piégés en 2016. 152 captures ont été réalisées et ont permis d'identifier 97 individus de Cistude d'Europe. La population estimée sur cette entité s'élève à 268 individus (intervalle de confiance 95 %). La population semble majoritairement composée de jeunes adultes, 64 % des individus capturés étaient de classe 2. La part des juvéniles est faible, ces derniers ne représentent que 5 % des individus capturés.

En 2017, l'étude s'est portée sur l'étang Notre-Dame (commune de Paray-le-Frésil) et a permis de confirmer l'absence de l'espèce sur cette entité du site Natura2000.

M. VERON précise que les résultats des études seront consultables sur le site internet dédié à la ZSC « étangs de Sologne Bourbonnaise » sur la page réservée aux membres du COPIL.

d) Synthèse des contextes hydrographiques du site Natura 2000

Des fiches synthétisant l'ensemble des informations hydrographiques de chacune des entités du site Natura 2000 ont été réalisées en 2017. Ces fiches ont pour objectifs : de centraliser des informations essentielles pour une meilleure compréhension des fonctionnements hydrologiques des bassins-versants/plans d'eau du site, d'améliorer la qualité et précision des informations apportées aux propriétaires et gestionnaires concernées et de mieux accompagner/analyser l'influence des activités menées/interventions projetées. Pour chacune des entités, un extrait de la cartographie « Directive Cadre sur l'Eau », de la carte indicative et progressive des cours d'eau « Police de l'eau » de l'Allier et la modélisation du bassin versant de l'entité ont été compilées dans un même document.

M. TAMIAN (service départemental de l'Agence Française pour la Biodiversité) fait remarquer que pour les entités où le Modèle Numérique de Terrain (MNT) « 1 mètre » n'est pas disponible, il est possible de se fier aux courbes de niveau. De plus, la modélisation informatique ne prend pas souvent en compte les fossés et les drains, trop peu profonds. Il est donc nécessaire de réaliser une expertise de terrain pour compléter ces informations.

B) Présentation du programme d'animation proposé pour l'année 2018 :

M. VERON présente le programme d'actions 2018, poursuivant majoritairement des actions engagées les années précédentes. Le budget alloué est de 23 500 €, des ajustements ultérieurs pouvant être effectués au sein de ce dernier (répartition d'actions), notamment pour la réflexion initiée pour la mise à jour du DOCOB. M. VERON cite deux projets pour l'année 2018 : un projet d'animation nature sur Chapeau, préalable au projet de diffusion en plein air du documentaire human'imalier « Sologne bourbonnaise par nature » et un projet d'étude de population de Cistudes d'Europe sur les étangs de Pommay (*Lusigny*).

C) Actualisation de la composition du Comité de Pilotage :

La composition du COPIL a été revue afin de prendre en compte l'évolution des collectivités locales et ajuster la représentation agricole. Par ailleurs, l'ajout de sept nouveaux membres est proposé. Le COPIL passerait ainsi de 30 à 33 membres. Le projet d'arrêté préfectoral modificatif, énumérant cette composition projetée a été mis en consultation le 23/12/2017 sur le site Internet dédié (*page réservée « COPIL »*).

Le projet de composition du COPIL est validé à l'unanimité.

D) Questions diverses :

Aucune question n'est posée par les participants.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SCHUFFENECKER remercie les participants, dont M. JARDIN, maire de Lusigny, pour son accueil, et clôture la séance.

Pour la préfète, et par délégation,
Le secrétaire général



Dominique SCHUFFENECKER

L'ensemble des comptes rendus et diaporamas d'animation des réunions du Comité de pilotage de ce site Natura 2000 sont accessibles sur l'espace Internet dédié :
<http://etangs-sologne-bourbonnaise.n2000.fr>
Page réservée « Comité de pilotage » : Utilisateur : COPIL_ESB / Mot de passe : cistude

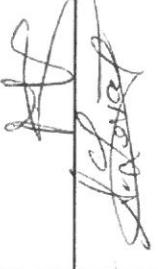
COPIL « ZSC Etangs de Sologne Bourbonnaise »
du 18 janvier 2018

FEUILLE DE PRÉSENCE

Organisme	NOM – Prénom	Fonction	Signature
Conseil Régional d'Auvergne-Rhône Alpes			
Conseil Départemental de l'Allier	EX CUSÉ		
Moulins Communauté			
Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire			
Mairie de CHAPEAU	BRENON Pierrick	Mairie	
Mairie de DOMPIERRE SUR BESBRE	Laurent DESMOTTER	Conseiller municipal	
Mairie de LUSIGNY	Jacqueline BOURGEOIS	Mairie	
Mairie de PARAY LE FRESIL			

Organisme	NOM – Prénom	Fonction	Signature
Mairie de SAINT GERAND DE VAUX	REVEREND Olivier	Maire	
Mairie de THIEL SUR ACOLIN	BERNARDET Marc	adjoint	
DREAL Auvergne-Rhône Alpes		Écologue	
DDT de l'Allier	SOCINAC Michel	Service Environnement : Espaces Naturels. DPF	
Centre Régional de la Propriété Forestière d'Auvergne	Agnès BAZIN, grevise		
ONCFS	PUISCAVE Philippe	Technicien	
Agence Française pour la Biodiversité	Colette TRAVERS		
Fédération départementale des APPMA de l'Allier			
Fédération des Chasseurs de l'Allier	DURAU Bertrand	Réponsable technique	

Organisme	NOM – Prénom	Fonction	Signature
Chambre d'Agriculture de l'Allier	Bonhag, Patrice	élu	
Fédération Départementale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Allier			
Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Allier			
Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Bourbonnais			
Syndicat des Propriétaires Exploitants d'Étangs du Bourbonnais			
Syndicat départemental de la Propriété Privée Rurale			
Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier	dominique DESHITTIER	Administrateur	
Fédération Allier Nature			
Société Scientifique du Bourbonnais	Sidonie LAGARDETTÉ	Administrateur	

Organisme	NOM – Prénom	Fonction	Signature
Groupe Mammalogique d'Auvergne			
DPT 03	Phélie HERIÉ	Gestionnaire HEC	
UPO Auvergne	Sylvie Lourat	Administratrice	
UPO Auvergne	Ame-Sophie DE PIERRI	Chargée de missions (Animatrice EPS Solignac-Brioude)	
Agence Régionale pour la Biodiversité	Loïc THAUMAT	Travailleur de la Biodiversité	
CCJ Allier	Florian JERON	Animateur du site Natura 2000	